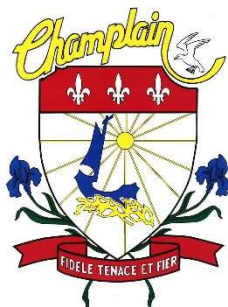


Vitrine d'information présentant le profil des personnes candidates

Élections générales municipales du 2 novembre 2025

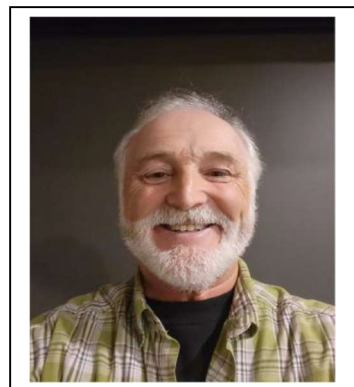


Veuillez remplir ce document si vous souhaitez inclure des détails sur votre candidature dans la vitrine d'information sur les candidates et candidats. Cette vitrine sera diffusée dans le site Web de la municipalité.

Votre prénom et votre nom : Michel Pichet

Équipe ou parti, le cas échéant : Aucun

À quel poste posez-vous votre candidature? Siege numéro 2



Courte présentation de la candidate ou du candidat

Citoyen de Champlain, depuis 1973 et marié à Marie Claude Harvey
Producteur et propriétaire laitier (ferme biologique) durant une période de plus de 25 ans
Co-Propriétaire de la fromagerie FX Pichet Inc et transformateur biologique
Membre fondateur des clubs conseil agricole et autres organisations durant une période de 35 ans
Début de retraite à la suite de mon métier de producteur laitier transformateur biologique
Agit présentement comme Inspecteur de certification biologique

Maximum 250 caractères

Pourquoi souhaitez-vous représenter les électrices et les électeurs de votre municipalité?

M'assurer de la bonne et précise représentation des citoyens de Champlain
Champlain fait partie des plus beaux villages du Québec, il a beaucoup à offrir aux citoyens et au touristes, d'autant plus qu'il est qualifié de village fondateur
Je prône des valeurs en environnement et suis adepte de l'innovation, du développement futur au service du bien-être des citoyens et de l'ensemble du village.

Maximum 250 caractères

Comment souhaitez-vous améliorer la qualité de vie des électrices et des électeurs?

Être disponible, proactif ainsi qu'à l'écoute afin d'obtenir et diffuser les bonnes informations
Identifier les éléments qui nécessitent des améliorations, dont les services aux citoyens et notre environnement à Champlain.

Maximum 250 caractères

Quelles sont vos deux principales priorités?

Je suis d'avis que la municipalité doit accepter la cession du parc immobilier de la fabrique pour la somme de un dollar (1.00\$), procède à la présentation d'un plan d'acquisition et de développement et effectue une consultation des citoyens de Champlain pour donner suite, s'il y a lieu.

Procéder à l'analyse des besoins et activités essentiels visant à minimiser les frais et déboursés, de manière à réduire ou tout au moins ne pas augmenter les taxes municipales.

Maximum 250 caractères

VITRINE D'INFORMATION PRÉSENTANT LE PROFIL DES PERSONNES CANDIDATES

Document d'information sur le fonctionnement du projet pilote

MISE EN CONTEXTE

La création d'une vitrine Web présentant les candidates, les candidats et leurs propositions vise à améliorer l'accès à l'information. Cet espace présente l'ensemble des candidats de manière neutre et équitable en un seul endroit. L'essai de cette vitrine constitue un projet pilote. Ce document précise le fonctionnement de ce projet et les critères à respecter.

OBJECTIFS

- Permettre aux électrices et aux électeurs d'avoir accès aux principales propositions des candidates et candidats ainsi qu'à leur photo;

- Accorder de la visibilité à tous les candidats;
- Favoriser un choix éclairé des électrices et des électeurs.

FONCTIONNEMENT

Remise de la documentation relative à la vitrine

La présidente ou le président d'élection fournit la documentation requise à toute personne qui souhaite poser sa candidature. Il fournit notamment le gabarit comportant les questions auxquelles doit répondre la personne candidate et la directive qui spécifie les normes à respecter pour la présentation écrite et pour la photographie.

La participation à la vitrine est facultative. Elle n'a pas d'incidence sur l'acceptation de la déclaration de candidature.

Remise de la présentation écrite et de la photographie

Les candidates et candidats sont invités à remettre leur texte et leur photographie en même temps que leur déclaration de candidature. Ils peuvent aussi les transmettre à tout autre moment jusqu'au 27^e jour précédant le scrutin (le 6 octobre 2025) à 16 h. Ils doivent respecter les dispositions déterminées par la présidente ou le président d'élection. Le profil peut être diffusé sur la vitrine lorsque la candidature est acceptée.

Acceptation de la présentation écrite et de la photographie

Le texte et la photographie que la candidate ou le candidat soumet doivent respecter les normes établies dans la directive du directeur général des élections.

Normes établies:

Présentation écrite

Le texte transmis doit respecter les normes suivantes :

- Il doit respecter le nombre maximal de caractères prévus.
- Il ne doit pas porter atteinte à d'autres personnes, notamment par des propos diffamatoires, haineux, faux ou mensongers.
- Il ne doit pas faire référence à d'autres candidats.
- Il ne doit pas contenir de propos qui contreviennent à toute loi.

Photographie

La photographie doit respecter les dimensions et les normes suivantes :

- Si la photo est remise en format papier, elle doit mesurer 50 mm de largeur et 70 mm de hauteur (2 po de largeur et 2 ¾ po de hauteur).
- Si la photo est remise en format numérique, ses dimensions minimales sont 600 pixels sur 825 pixels et sa résolution minimale est de 300 points par pouce.
- La photo doit être un exemplaire original de bonne qualité, et non une photocopie d'une photo existante. • La photo doit montrer une vue de face complète ou légèrement de biais à partir des épaules, à visage découvert.
- Le visage et les épaules doivent être centrés sur la photo.
- La photo doit avoir un fond clair, uni et sans motif.

- Il ne doit pas y avoir de zones ombragées sur le visage.
- La candidate ou le candidat ne doit pas porter de lunettes de soleil ni de verres teintés, même si ses yeux sont clairement visibles, à moins qu'il doive en porter pour des raisons médicales.
- La photo ne doit pas contenir d'éléments distinctifs associés à un groupe ou à un parti politique, comme un macaron ou une épinglette de parti.
- La photo ne doit pas inclure d'élément distinctif associé à une marque de commerce.

Le président d'élection doit refuser tout texte ou toute photographie qui contrevient à ces règles à ses yeux. La candidate ou le candidat peut alors fournir un nouveau texte ou une nouvelle photographie si la période pendant laquelle il peut le faire est toujours en cours.

Le président d'élection ne vérifie pas l'exactitude ni l'orthographe du texte. Il n'effectue aucune correction.

Intégration de la présentation écrite et de la photographie

Le président d'élection informe les candidates et candidats du moment où il diffusera les informations sur la vitrine.

Toute photographie ou tout texte remis après la date limite est refusé. Les modifications aux textes remis sont également refusées. Si une candidate ou un candidat retire sa déclaration de candidature afin d'en déposer une nouvelle, il doit fournir à nouveau un texte et une photographie.

Une personne qui souhaite retirer son profil de la vitrine peut le faire en tout temps en transmettant une demande écrite à la présidente ou au président d'élection.